



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/11/2024

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 19 novembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<b>Présents :</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents : 10</b>	Gérard Dèque, Sandrine Boillot, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit.
<b>Nombre de Conseillers représentés : 1</b>	<b>Excusés :</b> Samuel PériDY, Florence Collino, Gaël Marandin, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier.
<b>Début de séance : 20h30</b>	<b>Absent :</b>
<b>Fin de séance : 22h04</b>	<b>Pouvoirs :</b> Samuel PériDY à Laurent Poncet <b>Secrétaire :</b> Alicia Berthier Derose

### ADMISSIONS EN NON VALEUR

CONVOCA  
LE 19 11 2024

Le SGC a communiqué à la commune la liste des admissions en non valeur qu'il préconise d'acter :

AFFICH  
GE LE

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2018	T-209	KOKORO AIKIDO RYU	91,47 €	PV perquisition et demande renseignement vaine. (Location salle du Tertre en 2018 pour AIKIDO par PARIZET Alain de Malbuisson)	
2017	T-71	ECOLE FRANCAISE INTER	189,00 €	Poursuite sans effet et ressortissant étranger : ARABIE SAOUDITE ; secours sur piste du 09/02/2017 de RAFFEL Ziad	
2023	T-53	DUANT Noriane	356,55 €	Poursuite sans effet et ressortissant étranger : BELGIQUE ; secours sur piste du 01/01/2023	
2023	T-59	MOLINUEVO Daniel	442,55 €	Poursuite sans effet et ressortissant étranger : SUISSE ; secours sur piste du 25/01/2023	

Total : 1 079,57 €

Il s'agit de titres émis et qui n'ont pas pu trouver règlement après application des poursuites financières.

Toutes les pistes ayant été explorées, le SGC propose d'admettre en non valeur la somme de 1079,57 €

M. le Maire propose d'accepter cette proposition.

2 8 NOV. 2324

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**- admet en non valeur la somme de 1079,57 €**

**- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

